

ARRETE N° 2023 - 013 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL APRES EXAMEN PROFESSIONNEL

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-24, L.523-1 et L.523-5 ;
- Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux et notamment son article 6 ;
- Vu l'arrêté n° PDT.2021-03 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Guadeloupe ;
- Vu les propositions émanant des autorités territoriales enregistrées par le Centre ;
- Vu le nombre de recrutements recensés par le Centre de Gestion ;
- Vu l'avis de la Commission recueilli le mercredi 20 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial après examen professionnel est arrêtée conformément au document annexé.

Article 2 : Cette liste d'aptitude prend effet à compter du mercredi 20 décembre 2023.

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant QUATRE ans à compter du mercredi 20 décembre 2023, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de la première année et, le cas échéant de la deuxième année, fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au moins un mois avant, respectivement, le 20 décembre 2025 et le 20 décembre 2026.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Messieurs, Mesdames les Maires et Présidents d'Établissements publics, aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Article 5 : Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Basse-Terre, le mercredi 20 décembre 2023

La Présidente du CDG,



Denise BLEUBAR

**LISTE DES AGENTS PROMUS, PAR ORDRE ALPHABETIQUE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
PAR PROMOTION INTERNE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL**

ARRETE N° 2023 -.....

NOM - PRENOM	GRADE	COLLECTIVITE
BRETER Islise	Adjoint technique pl 2e cl	SINNOVAL
JOURSON Rodolphe	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Capesterre Belle-Eau
LAFORTUNE Michel	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Capesterre Belle-Eau
MATIGNON LYDIE	Adjoint technique pl 1re cl	Commune du Moule
MELIOT Carole	ATSEM pl 1re cl	Commune du Moule
MERANCIER Ester	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Capesterre Belle-Eau
MONDUC Stéphane	Adjoint technique	Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE
RAMIER Cynthia Gwladys	Adjoint technique pl 2e cl	SINNOVAL
RENDU Ronycia Jeannick	ATSEM pl 1re cl	Commune de Saint-François
SAINT-HILAIRE Sébastien Saturnin	Adjoint technique	Centre de Gestion
SIOURAY Bruno Julien	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Capesterre Belle-Eau
TALBOT OLIVIER	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Baillif
TAULIAUT Laurent Alexandre	Adjoint technique pl 2e cl	Commune de Capesterre M/Galante

Arrêté la présente liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise après examen professionnel à **treize noms (13)**.